

RCS : SENS Code greffe : 8903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00327 Numéro SIREN : 535 215 776 Nom ou dénomination : A2C COMMUNICATION

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2019 sous le numéro de dépôt 399

2011 B327



N° 10956 * 19
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise		A2C COMMUNICATION		GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS	
Adresse de l'entreprise		1 ROUTE DE VILLENEUVE LA GUYARD 89140 VILLETHIERRY		01 AVR. 2019	
SIRET		53521577600019		399	
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le 30/09/2017	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	153	016	153
	Immobilisations corporelles *	028	7321	030	5072
	Immobilisations financières * (1)	040	400	042	400
Total I (5)		044	7874	048	5225
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	6960	070	6960
	Autres * (3)	072	3604	074	3604
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	50013	086	50013
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	60577	098	60577
Total général (I+II)		110	68451	112	5225
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			7500
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			750
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	
	Report à nouveau	134			9550
	Résultat de l'exercice	136			15830
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142			33630
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			452
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	22788	172	29144
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176			29596
Total général (I + II + III)		180			63226
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **A2C COMMUNICATION**Néant ☐**A - RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

130/09/2017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	64227	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	28	
			Services *		217	33525	
			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production stockée *				224		
	Production immobilisée *				226		
	Subventions d'exploitations reçues				230	92	
	Autres produits				232	97872	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises) *					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	1086	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	63488	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	606	244	1439
Rémunérations du personnel *					250	9291	
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	5523	
Dotations aux amortissements *					254	626	
Dotations aux provisions					256		
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	125	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	81578
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	16294
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)					290	708	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	54	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	1118	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	15830
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	16948	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1118		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	16948	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * 9497 dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	7451	372

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A2C COMMUNICATION						Néant ☐		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	153	412		414		416	153	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	477	432		434		436	477	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	6844	472		474		476	6844	
Immobilisations financières		480	400	482		484		486	400	
TOTAL		490	7874	492		494		496	7874	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles	500	153	502		504		506	153	
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	198	522	48	524		526	246	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	4249	562	577	564		566	4826	
TOTAL		570	4600	572	625	574		576	5225	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591				
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A2C COMMUNICATION										Néant ☒	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780									
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995	
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996	
Déficits reportables				984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice				860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129	
Total des déficits restant à reporter				870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800	
VI DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : A2C COMMUNICATION		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2016		et clos le : 30/09/2017	
Durée en nombre de mois 12			
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108	64227	
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141	33525	
Production stockée	111	27	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	92	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144	97871	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	26223	
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	1086	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	32722	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	125	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152	60156	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	137	37715	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024	/	/
Date de cessation	186	/	/
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376	1	
dont apprentis	657	0	
dont handicapés	651	0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	0	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant

✱

Exercice clos le

30/09/2017

SIREN

53521577600019

Dénomination de l'entreprise

A2C COMMUNICATION

Adresse (voie)

1 ROUTE DE VILLENEUVE LA GUYARD

Code postal

89140

Ville

VILLETHIERRY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M.

Nom patronymique

GOUNOT

Prénom(s)

XAVIER

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

21/11/1966

N° Département

91

Commune

ETAMPES

Pays

FR

Adresse : N°

1

Voie

ROUTE VILLENEUVE LA GUYARD

Code Postal

89140

Commune

VILLETHIERRY

Pays

FR

Titre (2)

MME

Nom patronymique

GOUNOT

Prénom(s)

BLANDINE

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

09/06/1999

N° Département

77

Commune

MONTEREAU-FAULT-

Pays

FR

Adresse : N°

1

Voie

ROUTE VILLENEUVE LA GUYARD

Code Postal

89140

Commune

VILLETHIERRY

Pays

FR

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2033-F-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2018

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

• Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant

*

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal

Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique CARABIN Prénom(s) FRANCK

Nom marital % de détention 20 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 05/02/197 N° Département 971 Commune GRAND-BOURG Pays FR

Adresse : N° 2 Voie RUE DES ORCHIDEES

Code Postal 77330 Commune OZOIR-LA-FERRIERE Pays FR

Titre (2) M. Nom patronymique HENRI Prénom(s) MICHEL

Nom marital % de détention 6 Nb de parts ou actions 30

Naissance : Date 04/11/195 N° Département 77 Commune COULOMMIERS Pays FR

Adresse : N° 32 Voie RUE MOULIN JACQUOT

Code Postal 77515 Commune POMMEUSE Pays FR

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2033-F-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2016

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

• Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



N° 11623 * 17

⑦

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au C.G.L.)

N° de dépôt

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant

☒ *

Exercice clos le

30/09/2017

SIREN

53521577600019

Dénomination de l'entreprise

A2C COMMUNICATION

Adresse (voie)

1 ROUTE DE VILLENEUVE LA GUYARD

Code postal

89140

Ville

VILLETHIERRY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

N° 2033-F-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2016

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

cerfa		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2017	
N° 11084*18					
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)					
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				Timbre à date du service	
Exercice ouvert le		01/10/2016		et clos le	
30/09/2017		Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
A2C COMMUNICATION					
SIRET 53521577600019			Mél :		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
1 ROUTE DE VILLENEUVE LA GUYARD 89140 VILLETHIERRY					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 15%	
				7451	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine	
				Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
N° d'agrément du CGA			Date: 31/12/2017		
			Lieu: VILLETHIERRY		
			Qualité et nom du signataire: PRESIDENT GOUNOT XAVIER		
Tél:			Signature:		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2017

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e				
		f				
		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)				

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
GOUNOT PRISIDENT 1 ROUTE VILLENEUVE LA GUYARD 89140VILLETHIERRY	250	2017	7871				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

SAS A2C COMMUNICATION

Capital social de : 7 500,00 euros
Siège social : 1, Route de Villeneuve la Guyard
Bonval
89140 VILLETHIERRY
N° Siret : 535 215 776 00019

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE

POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2017

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément à la loi et aux statuts votre société, un rapport sur la marche des affaires sociales et les résultats de notre gestion pendant l'exercice écoulé, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de cet exercice, ainsi que nos propositions d'affectation de ces résultats.

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, tous les autres documents prescrits par la loi, savoir :

- Le compte de résultat,
- L'annexe,
- Le bilan de l'exercice,
- Et enfin le texte des résolutions que nous proposons à votre vote.
- Affectation du résultat ;

I. PRESENTATION DES COMPTES ET DE L'EXPLOITATION

Nous vous signalons que les comptes et le bilan que nous soumettons ont été établis et présentés selon les dispositions de la « loi Comptable » du 30 avril 1983, le décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 et le plan comptable 1982.

Nous vous détaillons ci-après les différents mouvements des comptes de bilan et le résultat reflétant la marche de la société.

	<u>30/09/2016</u>	<u>30/09/2017</u>
Produits d'exploitation	30 674	97 872
Charges d'exploitation	40 171	81 578
Résultat d'exploitation	-9 497	16 294
Résultat courant	-9 497	16 294
Opérations exceptionnelles	0	654
Résultat avant impôt	-9 497	16 948
Impôt sur les bénéfices	0	1 118
Résultat net	-9 497	15 830

1) Les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et ce jour.

Néant

2) Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice soit 15 830 euros en REPORT A NOUVEAU.

II. DISPOSITIONS GENERALES

1 Convention visées aux articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

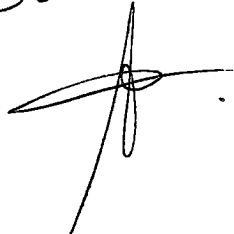
Aucune convention de ce type n'a été conclue au cours de cet exercice.

III. QUITUS

Au bénéfice des explications qui précèdent et de celles plus détaillées qui vous seront fournies au cours de l'assemblée, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de cet exercice, tels qu'ils vous sont présentés et de donner par-là même quitus de notre gestion pendant l'exercice clos au 30 septembre 2017.

LA PRESIDENCE

N. Goumo



A2C COMMUNICATION
 1, rte de Villeneuve-la-Guyard • 89140 VILLETHIERRY
 Tél. : 03 86 66 12 16 • Port. : 06 24 15 78 36
 Mail : a2c-com@orange.fr • xav.pao@orange.fr
 SAS au capital de 7.500 euros • Siret : 535 219 776 00019 • APE : 1812 Z

SAS A2C COMMUNICATION

Capital social de : 7 500,00 euros
Siège social : 1, Route de Villeneuve la Guyard
Bonval
89140 VILLETHIERRY
N° Siret : 535 215 776 00019

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2018

L'an Deux Mille Dix-Sept, le 30 mars à 14 heures,

Les associés de la Société A2C COMMUNICATION, société par Actions Simplifiée au capital de sept Mille cinq cent euros (7.500,00 €), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège social à VILLETHIERRY (89140) 1 Route de Villeneuve la Guyard – Bonval, sur convocation faite conformément aux dispositions des statuts.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur GOUNOT Xavier à concurrence de..... 250 actions Numérotées de 001 à 250
 - Monsieur HENRI Michel à concurrence de..... 30 actions Numérotées de 251 à 280
 - Monsieur CARABIN Franck à concurrence de..... 100 actions Numérotées de 281 à 380
 - Mademoiselle GOUNOT Blandine à concurrence de..... 120 actions Numérotées de 381 à 500
- Soit un total de..... 500 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur GOUNOT Xavier, Président.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport de gestion de la présidence sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 30 septembre 2017,

Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 intervenues ou renouvelées au cours de cet exercice,

- 2) Examen et approbation des comptes et du bilan du dit exercice, affectation des résultats,

- 3) Approbation des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- 4) Quitus au Président,
- 5) Fixation de la rémunération du Président,

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire non président,
- Le rapport de gestion de la présidence,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice écoulé,
- Et enfin le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée. Puis, il rappelle que le rapport de gestion de la présidence sur les opérations de l'exercice, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée ont été adressés aux associés non gérants, plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée, et que pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à disposition au siège social.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

I. PREMIERE RESOLUTION :

Les actionnaires donnent acte, ensemble et individuellement, au Président de ce qu'ils ont été régulièrement, et en son temps, convoqués à la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence et en avoir pris connaissance, approuve tels qu'ils lui ont été présentés les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

III. TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, constate qu'aucune convention de ce type n'a été conclue au cours de cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

IV. QUATRIEME RESOLUTION :

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pendant l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V. CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuvant la proposition de la présidence, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice soit 15 830 euros en REPORT A NOUVEAU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VI. SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée approuve le salaire brut de 10 059 euros pour l'année 2017 du président, Monsieur GOUNOT Xavier.

De plus il sera remboursé à Monsieur GOUNOT Xavier les frais engagés pour le compte de la Société, sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quatorze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par tous les actionnaires.

M. GOUNOT


A2C COMMUNICATION

1, rte de Villeneuve-la-Guyard • 89140 VILLETHIERRY

Tél. : 03 86 66 12 16 • Port. : 06 24 15 78 36

Mail : a2c-com@orange.fr • xav.pao@orange.fr

SAS au capital de 7.500 euros • Siret : 535 215 776 00019 • APE : 181.